



La Cour européenne instaure un Conseil d'éthique

La Cour européenne des droits de l'homme mettra en place un Conseil d'éthique chargé de conseiller le président de la Cour sur les questions d'éthique judiciaire.

Cette évolution marque une nouvelle étape importante franchie par la Cour pour montrer son engagement en matière d'éthique judiciaire. Il s'agit notamment d'assurer la visibilité et la solidité des normes éthiques que ses juges sont tenus de respecter.

La Cour plénière a décidé que son président aurait désormais la possibilité de consulter un Conseil d'éthique chaque fois qu'il estimera que cela est nécessaire pour donner à un juge qui en fait la demande des orientations sur le respect des normes éthiques dans une situation donnée. Le Conseil d'éthique aura compétence pour donner des orientations concernant les juges en exercice, les juges *ad hoc* et les anciens juges. Des orientations pourront également être données concernant la Cour elle-même en tant qu'institution.

Le Conseil d'éthique sera composé de cinq membres : le plus ancien vice-président de la Cour, le plus ancien président de section et les trois plus anciens juges en exercice. Le Conseil d'éthique sera assisté par le greffier de la Cour.

Cette évolution est conforme à la [Résolution sur l'éthique judiciaire de la Cour](#), mise à jour pour la dernière fois en 2021, qui dispose que le président joue un rôle central dans l'adoption d'avis en matière d'éthique judiciaire. L'article 12 de la Résolution sur l'éthique judiciaire a été modifié pour tenir compte de la création et du fonctionnement de ce Conseil d'éthique.

Cette décision a été prise par la Cour plénière lors de sa réunion du 16 décembre 2024.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur X (Twitter) [@ECHR_CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH).

Contacts pour la presse

echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

Tracey Turner-Tretz (tel : + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tel : + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tel : + 33 3 90 21 55 30)

Neil Connolly (tel : + 33 3 90 21 48 05)

Jane Swift (tel : + 33 3 88 41 29 04)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.